

# RAPPORT D'OBSERVATOIRE ET D'ACTIVITE DU GCSMS SIAO 35

- 2023 -



## SOMMAIRE

PARTIE 1 : COORDINATION ET HEBERGEMENT D'URGENCE	2
PARTIE 2 : COORDINATION ET HEBERGEMENT D'INSERTION	15
PARTIE 3 : ORIENTATIONS VERS LE LOGEMENT ADAPTE	19
PARTIE 4 : VOLET MEDICO-SOCIAL DU SIAO	22

**NB** : Pour avoir des informations plus précises et qualitatives sur le fonctionnement des établissements et services, il convient de se référer aux rapports d'activité des associations gestionnaires.

## RAPPEL DE L'ORGANISATION HUMAINE DU GCSMS SIAO 35 AU 31.12.2023

L'équipe du GCSMS est constituée ainsi :

- ❖ 1 ETP de direction
- ❖ 1 ETP de responsabilité de services et coordinateur des parcours<sup>1</sup> sur Rennes Métropole
- ❖ 1 ETP de coordination des parcours sur les territoires
- ❖ 1 ETP de coordination des « parcours jeunes »
- ❖ 0,8 ETP de référence évaluation-formation
- ❖ 1,7 ETP d'assistance administrative
- ❖ Au 115 : 8,1 ETP professionnels dont :
  - 6,9 d'écoute sociale,
  - 0,2 de référence qualité
  - 1 de régulation
- ❖ Au Samu social : 2,8 ETP
  - 2 de travail social
  - 0,8 d'infirmière
- ❖ Sur le pôle d'intervention à l'hôtel : 4 travailleurs sociaux (4 ETP) œuvrant sur Rennes Métropole dont
  - 1 responsable de la coordination (réservation, médiation...)
  - 1 chargé de mission « lutte contre les violences », en charge du suivi des personnes mises en sécurité
  - 1 chargée de mission « Logement d'abord », en charge du suivi des ménages de droit commun à l'hôtel afin d'accélérer leur parcours vers des solutions alternatives et en particulier le logement
  - 1 chargé de mission « accès aux droits – familles » en charge du suivi des familles avec enfants mineurs, en situation administrative précaire, visant l'accès aux droits (scolarité, santé, culture, alimentation, droit au séjour...).
- ❖ 0,4 ETP de psychologue intervenant sur les trois services précédents, et à la demande des partenaires.

<sup>1</sup> La coordination de parcours recouvre les volets urgence, insertion et logement

# PARTIE 1 : COORDINATION ET HEBERGEMENT D'URGENCE

## 1-L'ACTIVITE DU 115

L'activité de réception des appels au standard est en légère hausse en 2023 (38 900, soit +5% par rapport à 2022) et ceux-ci doivent se cumuler aux appels sur la ligne portable (environ 1 400) et aux appels de la nuit relevés par Contaxium<sup>2</sup> (environ 6 700), soit un total de **44 000**.

Suite au bilan de l'année 2022, relevant une intensification et une complexification de la charge de travail au 115, le service a entamé une réflexion interne sur son organisation et son fonctionnement, dont les objectifs étaient :

- D'offrir de meilleures **conditions de travail** aux écoutants sociaux ;
- De **fluidifier** la coordination partenariale ;
- D'améliorer la **qualité de l'écoute sociale** apportée aux personnes bénéficiaires.

### 1-1 Réorganisation fonctionnelle du 115

Expérimentée dès la fin de l'année 2022, et confortée au cours de l'année 2023, le 115 est désormais assuré chaque weekend en **mono-écoute** : un seul professionnel y assure l'écoute sociale, entre 09h00 et 21h30 (contre deux écoutants auparavant, qui se relayaient en milieu de journée). Un autre professionnel est préalablement désigné d'astreinte pour faire face aux absences imprévues. Cette réorganisation a permis de diviser par trois le nombre de weekends travaillés pour chaque professionnel ; et elle a permis de renforcer l'écoute sociale en semaine par l'installation d'un troisième poste téléphonique fixe.

En septembre, un poste de **régulation** a été mis en expérimentation avec le soutien de la DDETS : directement intégrée au service 115, la régulatrice est chargée de faciliter le travail des écoutants sociaux en prenant à son compte des missions administratives, et en contribuant à la fluidité des orientations. Elle est également relais et soutien du coordinateur de la gestion hôtelière et de l'encadrement, notamment dans sa contribution à l'observation sociale, aux besoins statistiques et recensements utiles.

Cette restructuration du 115 s'est accompagnée d'une évolution plus matérielle mais non moins importante : en avril 2023, le 115 a emménagé dans un bureau plus grand, permettant l'installation du troisième poste fixe à un niveau de confort équivalent aux deux autres. Fin décembre, des travaux d'agrandissement des locaux du SIAO ont eu lieu, conduisant à un second changement de bureau et un renfort d'équipement, permettant d'améliorer encore le **confort de travail** des écoutants sociaux dans l'exercice de leurs missions.

### 1-2 L'évolution des pratiques

Le SIAO a le souci constant d'une mise en perspective de ses pratiques d'écoute sociale pour les raisons évoquées en introduction. En 2023, cela s'est notamment concrétisé par l'organisation d'un premier **séminaire interne** au mois de juin, réunissant l'ensemble des professionnels sous la forme d'une concertation collective thématique autour de l'organisation et du fonctionnement du 115. Il a surtout permis de faire événement dans les questionnements relatifs aux évolutions de pratiques :

- **L'appel hebdomadaire unique des familles à la rue en demande d'hébergement et le rappel par le 115** : face à la multiplication des demandes de familles à la rue et l'absence de solution d'hébergement à proposer, la ligne 115 s'est rapidement retrouvée à un stade d'embolisation jamais ressenti. Les personnes passaient beaucoup de temps à essayer de joindre le 115 et les professionnels perdaient le sens de répondre à ces demandes par la négative tout en informant de la nécessité de rappeler le lendemain, sans pour autant entrevoir de perspectives de prises en charge. Depuis l'été 2023, il est donc demandé aux familles de formuler chaque semaine une seule demande au 115 ; en cas de disponibilités de places, le 115 identifie un ménage prioritaire parmi tous ceux qui ont appelé dans les sept derniers jours.

<sup>2</sup> Contaxium est une société basée à Lamballe (22) dont l'objet est l'accueil téléphonique externalisé, avec laquelle le SIAO 35 travaille depuis 2019.

- Considérant que la rotation n'est en rien une solution à l'accroissement des ménages à la rue, le **principe de continuité<sup>3</sup> a été appliqué de façon renforcée**, d'une part pour les personnes de droit commun, permettant ainsi de les inscrire dans un parcours vers le logement ; et d'autre part pour les familles avec enfants mineurs afin de soutenir l'accès aux droits et l'accompagnement dans une amélioration de leur cadre de vie.
- **L'ouverture d'accès SI-SIAO aux partenaires du 115 pour leurs signalements** : tout au long de l'année, le SIAO forme ses partenaires de la veille sociale à l'utilisation de SI-SIAO. Ils peuvent ainsi saisir directement leurs signalements - plutôt que de les envoyer par mail - et alimenter au besoin les dossiers des personnes en demande au 115. Cette pratique se veut également plus conforme à la législation en vigueur, en particulier celle de la CNIL. Mais, au-delà, cette démarche favorise un principe de co-construction des parcours. L'une des conséquences a été de réduire de façon importante le nombre d'appels sur la ligne 115 Partenaires, rendant l'écoute sociale davantage disponible.
- **La révision de la coordination 115/Croix-Rouge** : le 115 saturait d'appels en soirée, car l'activité d'orientation vers le Samu social de la Croix-Rouge se couplait à l'activité habituelle du 115 (gestion des places libérées sur les structures d'hébergement, mises en sécurité de personnes victimes de violences...). En concertation avec l'Unité locale, il a été préféré un planning hebdomadaire de passage des bénévoles, communiqué aux usagers, qui n'ont plus à appeler le 115. Cette évolution de pratique a elle aussi permis d'améliorer la disponibilité de la ligne.

Toutefois, l'année 2023 a été également marquée par deux bouleversements notables :

- **Le transport des personnes orientées vers les hébergements d'urgence** : au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les modalités d'accès aux transports gérés par BreizhGo ont évolué, impactant de façon majeure les personnes sans-abri. Après une interruption de plusieurs mois, et plusieurs semaines de négociations, BreizhGo a accepté la remise en place exceptionnelle (et dérogoire) de titres papier selon des modalités spécifiques à destination du public 115.
- **Le plafonnement des nuitées hôtelières au titre du BOP 177** : malgré les efforts constants des services de l'État pour le financement de nuitées hôtelières (encore en augmentation), la fin de l'année a été marquée par un plafonnement de celles-ci. Au vu de la saturation du dispositif hôtelier, ce plafonnement a entraîné une réduction drastique des orientations possibles au titre des plus grandes vulnérabilités, y compris pour des mises en sécurité.

## 2-LES DEMANDES

### 2-1 Données globales

Le nombre de demandes d'hébergement d'urgence a diminué en 2023, après une année 2022 très soutenue, pour atteindre **45 800**. En moyenne, 125 demandes ont été enregistrées chaque jour, équivalente aux données de 2021.

Cela représente une **diminution de -3,3%**, qui s'explique principalement par un changement dans les habitudes d'appels des familles<sup>4</sup>, à partir du mois d'Août. Auparavant, les familles devaient appeler tous les jours pour rester dans la file active du 115. A partir de mi-août, et suite à une communication auprès des partenaires, il a été demandé aux familles de n'appeler qu'une fois par semaine, la file active étant constituée désormais des appelants de moins de 8 jours. Cela a eu un impact immédiat dans l'activité du 115.

Les constats restent les mêmes concernant la **saisonnalité** des demandes : 51% des demandes ont été exprimées entre les mois d'avril et de septembre, soit les mois les plus chauds, et 49% pendant les mois les plus froids. Il est fréquemment constaté en effet que la solidarité amicale, familiale ou communautaire joue davantage en hiver, induisant ainsi moins d'appels au 115.

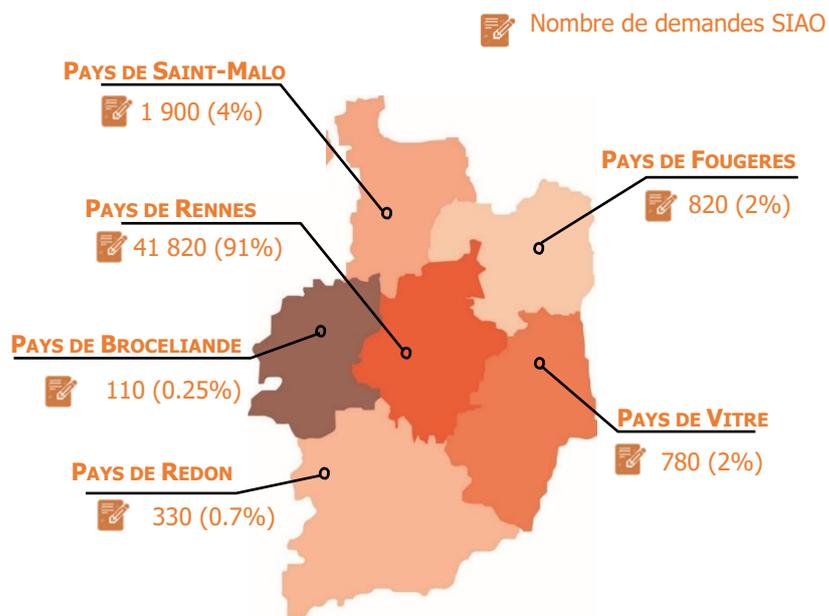


<sup>3</sup> Code de l'Action Sociale et des Familles, article L345-2-2

<sup>4</sup> Voir rapport d'activité du 115 p.2

Enfin, il est nécessaire de rappeler que le nombre de personnes exprimant une demande ne représente pas le nombre total de personnes sans-abri ou en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement. Sans pouvoir les dénombrer, l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, constatent un phénomène important de non-recours, qui s'expliquent par la difficulté à joindre le 115, par le taux important de réponse négative, ou encore par l'inadaptation des solutions proposées (modalités de fonctionnement, accueil des animaux, horaires de travail, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...). Le taux d'équipement et la méconnaissance du 115 restent des motifs peu fréquents.

## 2-2 Localisation des demandes



Les demandes exprimées sur la métropole rennaise s'établissent en 2023 à 91,3%, soit en progression continue chaque année. Pour mémoire, ces demandes sont recensées :

- A Rennes et à Fougères : par le 115
- Sur les autres territoires : par la CAO de Saint-Malo, et les PAO de Redon et Vitre.

Seul le territoire malouin est relativement stable par rapport à 2022, alors que les secteurs de l'Est (Fougères, Vitre) connaissent une baisse de près de 30%. Les professionnels assistent à une augmentation des situations de non-recours.

A noter, une cinquantaine de demandes d'hébergement d'urgence venant de personnes se trouvant **hors Ile-et-Vilaine**.

Pour les orientations à l'échelle départementale (notamment au bénéfice de personnes se trouvant sur Rennes, et pour qui une solution de mise à l'abri est trouvée sur une autre collectivité, non desservie par le réseau STAR), pour des personnes sans solution personnelle de mobilité, le SIAO 35 bénéficie d'une enveloppe budgétaire permettant de financer les trajets. En 2023, **200 personnes** ont pu en bénéficier. La moitié d'entre elles était orientée sur les nouveaux partenaires hôteliers se trouvant au **Sud / Sud-Ouest de Rennes** (Guipry-Messac, Pipriac notamment). Une cinquantaine de personnes ont eu un hébergement sur le secteur de Saint-Malo et une trentaine sur Fougères.

## 2-3 Typologie des ménages

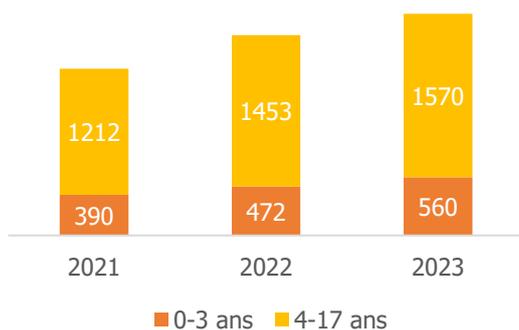
Ces demandes ont été exprimées par **4 000 ménages différents**, soit +8% par rapport à 2022. Ces ménages sont constitués de **7 000 personnes** (+8% également), ce qui signifie que tous les types de ménages ont vu leur nombre augmenter.

Typologie de ménages	Nombre de ménages différents	Ratio
Hommes seuls	1 800	45%
Femmes seules	760	19%
Autres ménages sans enfants	300	7,5%
Femmes avec enfants	610	15%
Couples avec enfants	340	8,5%
Autres ménages avec enfants	180	4,5%
Mineurs	10	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>4 000</b>	<b>100</b>

Le nombre de familles avec enfants avait dépassé le millier en 2023, il dépasse désormais la barre des 1 100.

Cela représente 3 750 personnes, dont 2 100 enfants de moins de 18 ans, des chiffres en évolutions respectives de +7 et +10%.

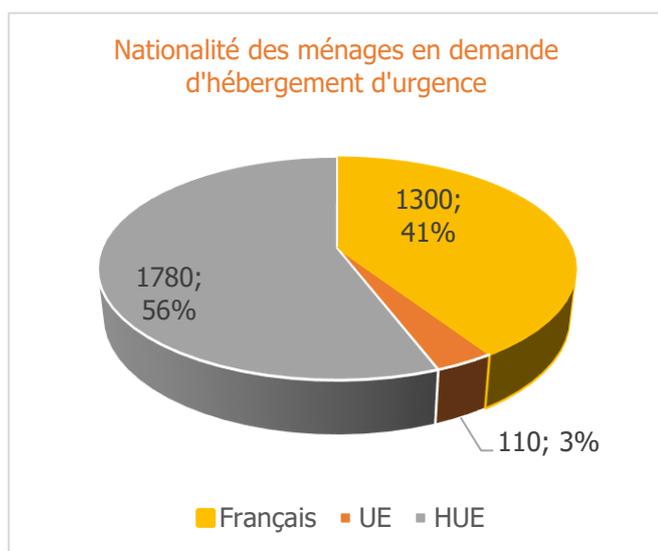
Nombre de mineurs :  
+33% en deux ans



Il est intéressant de noter que de plus en plus de familles nombreuses font appel au dispositif d'urgence. **Plus de 70 familles ont 5 enfants ou plus**, et en particulier le SIAO a été saisi pour une famille avec 11 enfants. L'orientation de ces familles est extrêmement compliquée à organiser, ni les dispositifs pérennes ni hôteliers n'étant organisés pour l'accueil de tels ménages.

## 2-4 Situation administrative des ménages

Il est constaté une difficulté de saisie et d'export de la nationalité dans l'outil SI-SIAO, si bien que 20% des fiches personnes ne sont pas exploitables sur ce point.



Globalement, **les proportions de typologie de ménages restent stables** par rapport aux années précédentes. On dénombre approximativement autant d'hommes seuls et de femmes seules français que d'hommes seuls et de femmes seules d'origine extra-communautaire, à hauteur d'environ 700 pour les hommes et 270 pour les femmes.

La différence importante se situe au niveau des **familles**, puisque les ménages avec enfants d'origine étrangère sont trois fois plus nombreux (plus de 700) que les ménages avec enfants français (environ 220).

Typologie de ménages	Français	HUE
Hommes seuls	670	650
Femmes seules	290	260
Familles avec enfants	220	710

Les données relatives aux situations administratives sont peu fiables puisque près de 40% des items n'ont pas été renseignés. C'est souvent le cas lorsqu'une personne n'appelle qu'une seule fois et que les difficultés de compréhension liée à la langue ne permettent pas de saisir l'ensemble des éléments attendus dans l'évaluation-flash ; a fortiori lorsqu'elle est menée par téléphone.

Au 115, il a été constaté une augmentation des demandes de personnes de droit commun en **situation d'emploi**. Nombre de primo-appelants ont des droits ouverts, voire même une demande de logement active ; un glissement de la précarisation vers un public en rupture partielle s'observe. A ce titre, la continuité de la prise en charge favorise indéniablement la mobilisation et le maintien de ces personnes dans leurs démarches.

Parmi les personnes d'origine étrangère dont les items sont remplis, elles ont des **situations administratives très différentes**, leur ouvrant des droits d'accès au logement différents également.

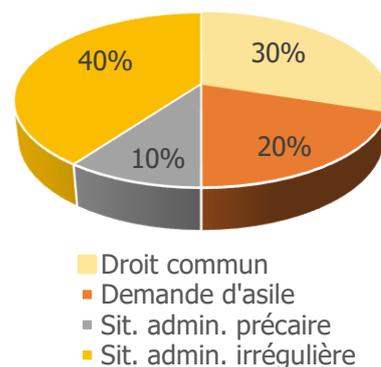
Le terme « droit commun » regroupe les bénéficiaires de la protection internationale, les titulaires d'une carte de séjour et les ressortissants européens ayant des droits ouverts.

Les personnes en situation régulière mais très précaire disposent d'une autorisation provisoire de séjour, ou sont en cours de renouvellement de leur titre.

Les situations administratives irrégulières recouvrent les personnes « sans papier », déboutées de leur demande d'asile et/ou sous OQTF.

Il est rappelé qu'à ce jour ce sont les critères de vulnérabilité qui, dans un contexte d'insuffisance de places, guident la priorisation des publics vers les hébergements d'urgence, en fonction de la typologie des places disponibles. L'article L 345-2-2 du CASF dispose en effet que « Toute

Statut administratif des ménages en demande d'hébergement d'urgence



personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. » : c'est le **principe d'inconditionnalité**.

Pour autant, certains dispositifs d'hébergement sont réservés, de par les projets d'établissement ou de service, à certaines catégories de publics, en termes de typologie (ex : femmes victimes de violence) ou de situation administrative (ex : ménages de droit commun ; notamment certaines structures en diffus à Rennes).

## **2-5 Eléments de vulnérabilité**

Parmi les éléments de vulnérabilité et/ou de priorisation du 115 au regard de la nécessaire hiérarchisation des publics, ont été relevées en 2023 les situations suivantes :



- Sans la possibilité de les dénombrer (entre autres au motif du secret médical, mais aussi de l'inadaptation de SI-SIAO), les personnes souffrant de pathologies graves ou de handicap, nécessitant des traitements réguliers dans les hôpitaux ou des suivis chez des spécialistes, adultes comme enfants,
- **80 femmes ont déclaré être enceintes** au moment de leur demande d'hébergement d'urgence,
- **700 personnes ont déclaré vivre ou avoir vécu une situation de violence conjugale ou intrafamiliale** ; un chiffre stable par rapport à 2022,
- 350 familles avec des nourrissons de moins de 1 an,
- Une cinquantaine de mineurs non-accompagnés,
- Près de 1000 ménages dont la personne de référence avait moins de 25 ans, soit **+25%** par rapport à 2022.

**18**  
**25**  
ANS

## **2-6 Le suivi des squats et occupations illicites**

En 2023, le SIAO a été confronté à des situations d'occupations illicites de lieux publics à Rennes pour lesquelles l'Etat l'a mis à contribution.

- ❖ Hiver 2022-2023 : occupation du gymnase Constant Véron, qui a fait l'objet d'une évacuation par les forces de l'ordre le 28 février
- ❖ Printemps-été 2023 : installation de tentes au parc Saint-Cyr et au parc des Gayeulles, dont les occupants ont été délogés le 13 septembre

Ces deux **démantèlements** ont donné lieu à des prises en charge hôtelières de courte durée pour les personnes isolées, et à plus long terme pour les familles. Elles ont nécessité une forte mobilisation et souplesse du SIAO en vue de rechercher des solutions chez les différents partenaires, pour un total de **82 personnes** dont 38 enfants. Les incertitudes quant aux dates d'intervention, au nombre et à la typologie des personnes concernées n'ont pas facilité ce travail de prospection.

A noter que les autres départements bretons ont également été sollicités pour mettre en œuvre ces orientations dites « régionales » depuis Rennes, sollicitant ainsi les 3 autres SIAO pour de courtes périodes d'hébergement.

La plupart des personnes concernées étaient déjà connues du 115 au préalable.

- ❖ Automne-hiver 2023 : déplacement des tentes au square de la Touche – encore présentes au moment de l'écriture de ce rapport.

## **2-7 Les morts à la rue**

Le SIAO a conventionné au printemps 2023 avec « le **Collectif Les Morts de la Rue** » (CMDR), en identifiant au sein de son effectif une référente, travailleuse sociale au 115. Des contacts sont fréquents avec la coordinatrice nationale, par mail et/ou téléphone.

Leur travail conjoint a permis de recenser **22 décès** en 2023, dont 20 hommes et 2 femmes. Au moment de leur décès, les personnes se trouvaient en structure d'hébergement ou en logement adapté, en rue ou à l'hôpital. Ce recensement nécessite de rechercher et de collecter des informations pour les faire remonter, en vue de l'établissement du rapport annuel « **Dénombrer & Décrire** ».

Rappelons que ce Collectif bénéficie d'une reconnaissance officielle, avec un financement octroyé par la DGCS initialement, et repris par la DIHAL.

**COLLECTIF**  
Les **MORTS**  
de La **RUE**

### 3-LES SOLUTIONS DE MISE A L'ABRI

#### 3-1 Les réponses aux demandes

Le taux de réponse positive au 115 est de **24%, soit environ 1 demande sur 4, en 2023**, un chiffre en forte baisse par rapport aux années passées.

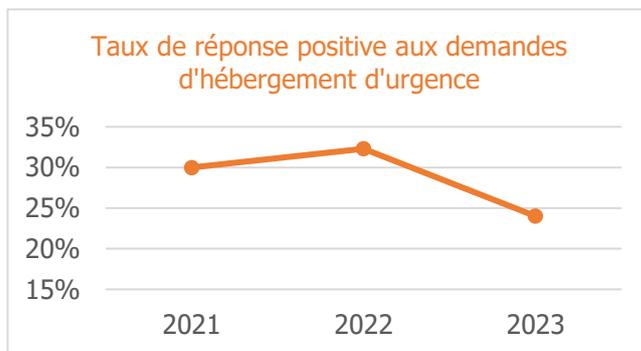
**86% des réponses négatives sont justifiées par l'absence de places disponibles** parmi l'offre existante, ou par **l'incompatibilité** des places qui seraient disponibles, eu

égard à la typologie de la famille ou de la place (exemple : il peut y avoir une chambre pour 2 dans un accueil de nuit, mais qui n'héberge pas les mineurs, donc une femme avec son enfant ne pourront pas être pris en charge) ou au regard des attentes spécifiques des demandeurs (accueil de chiens par exemple, l'insuffisance de places ouvertes aux animaux créant de la marginalité et du non-recours) .

Près de 6% des demandes n'aboutissent pas en raison du refus de la structure. Le plus souvent, cela fait suite à une décision d'exclusion temporaire, prise le plus souvent à cause de l'agressivité ou de la violence vis-à-vis des autres personnes hébergées ou du personnel.

2,5% des demandes sont exprimées par des personnes venant d'un **autre département**, où des solutions sont possibles ; compte tenu de la saturation des places en Ile-et-Vilaine, elles y sont réorientées. Ce taux n'était que de 0,6% en 2022.

Enfin, 2% des demandes sont formulées par des personnes souhaitant quitter un hébergement chez des tiers, mais pouvant encore s'y maintenir. Elles sont contraintes d'y rester au regard du manque de places, et malgré des conditions vie extrêmement précaires (suroccupation par exemple) et parfois maltraitantes (violences, menaces, abus).



#### 3-2 Les solutions de mise à l'abri

##### Places pérennes

Au 31 décembre 2023, le SIAO 35 régulait près de 700 places d'hébergement d'urgence et plus de 800 places d'hôtel ; ainsi, **sur fonds d'Etat, plus de 1 500 personnes étaient hébergées en Ile-et-Vilaine**.

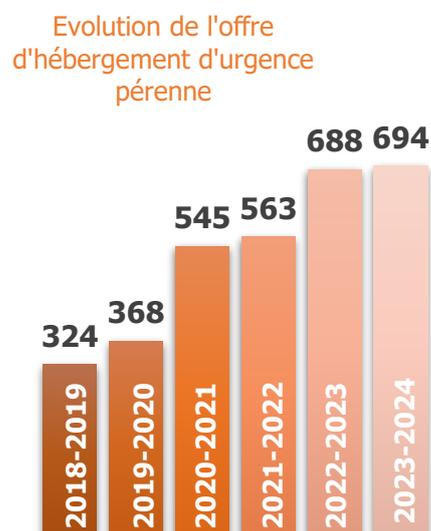
En ce qui concerne le parc pérenne, les places sur les territoires (hors Rennes Métropole) ont peu évolué. Quelques places gérées par des associations caritatives et des CCAS ont été fermées ou ne travaillent plus avec le SIAO (ex : Casa d'Emmaüs à Fougères, places de Martigné-Ferchaud, ALT de Saint-Onen la Chapelle), mais le SIAO n'était souvent pas l'orienteur exclusif ni même principal. Un dispositif « accueil familles » devait ouvrir à Chateaubourg mais des aléas immobiliers n'ont pas permis de mobiliser cet espace, acquis récemment par l'ASBL.

A Rennes, plusieurs évolutions ont eu lieu :

- + 10 places pour Adsao, qui, initialement localisées sur le site de Betton, ont été transférées dans le courant du printemps 2023 au siège de l'association, réunissant ainsi toutes leurs places sur le même site.

Les autres places ouvertes concernent l'association Saint-Benoît Labre, suite à l'appel à projet de 2022 :

- + 9 places sur l'accueil de nuit Chéreau (public adulte)
- + 8 places sur l'accueil familles de Betton
- + 6 places dans des appartements en diffus, principalement pour des familles de droit commun et qui visent un accès au logement en quelques mois
- D'autres places ont été ouvertes de façon temporaire :
  - Le site de la « Visitation », bâtiment de religieuses acheté par Rennes Métropole dans la perspective d'y mener un projet de résidence sociale, et mis à la disposition temporairement de l'association pour une quarantaine de personnes, soit une quinzaine de familles, entre le mois de Janvier et de Septembre ;
  - Le site de « Louis Guilloux », mis à disposition par un promoteur pour quelques mois ; sa fermeture est prévue à la fin de la période hivernale 2023-2024 et il accueillait au 31 décembre près de 60 personnes, uniquement des familles.

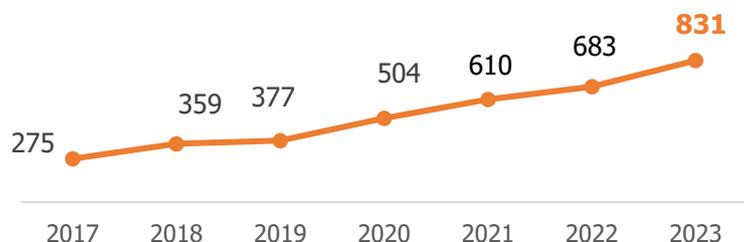


Au-delà du nombre de places, il est à noter que certaines structures, de par la typologie de leurs places (notamment dans des appartements), pratiquent régulièrement la **suroccupation** pour répondre aux besoins locaux, comme l'APE2A à Fougères ou le Goéland à Saint-Malo.

### **Places hôtelières**

Le SIAO a organisé la prise en charge des personnes à l'hôtel pour un total de **303 600 nuitées**, contre 250 000 en 2022, soit une progression de plus de 20%. En moyenne, cela représente 831 personnes chaque nuit.

Nombre moyen de personnes à l'hôtel  
chaque nuit



Sur toute l'année, le dispositif hôtelier a bénéficié à plus 700 ménages, représentant **1 800 personnes**, dont 60% de familles et 40% de personnes seules (principalement des femmes victimes de violence).

Cette évolution est notamment liée à la prise en charge acceptée par l'Etat de nombreuses familles dans le cadre de la période hivernale, et suite à l'examen de leurs situations dans la cellule de repérage des enfants à la rue. Les finances

obtenues ont permis d'assurer leur maintien dans les lieux tout au long de l'année.

Si ces ménages sont principalement localisés sur Rennes, nos partenariats sur la métropole ne permettent d'y répondre qu'à hauteur de 69%. De plus en plus, le SIAO s'appuie sur des hôteliers se trouvant en couronne périphérique de Rennes (Noyal-sur-Vilaine, Montfort, Guipry-Messac...) ; ces derniers concernent 17% des orientations. Les autres demandes plus locales sont globalement satisfaites, avec 51 prises en charge sur Saint-Malo, 37 sur Fougères et 11 sur Vitré.

Comme en 2022, les efforts se sont poursuivis en 2023 pour continuer à développer des partenariats avec des hôtels de type appartements ou logements diffus. Cela permet aussi de limiter le recours aux hôtels bas de gamme qui sont souvent sujets aux invasions de nuisibles (punaises de lit, autres insectes), difficiles à traiter dans ces collectifs.

Parmi les 831 personnes à l'hôtel, environ :

- 110 ont une demande d'asile en cours, et attendent une place dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (CADA...), qui est régulé par l'OFII ; 60 de ces places sont comptabilisées comme du DNA-hôtel et les orientations ne passent pas par le SIAO.
- 720 relèvent de situations variées : des femmes victimes de violence, des familles avec des enfants en bas âge, des personnes présentant d'importantes pathologies, etc.

L'équipe du pôle hôtel du SIAO, qui n'est active que sur Rennes Métropole au regard des moyens mis à sa disposition, s'est engagée en 2023 dans différentes actions permettant de contribuer au bien-être des personnes et familles dans les hôtels et en particulier des enfants :

Intervention du diocèse de Cesson-Sévigné tous les Mercredis après-midis autour de la lecture, du jeu et du soutien scolaire pour les personnes dans un hôtel de la ville.

Partenariat renouvelé pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive avec Entreprendre Pour Apprendre, qui collecte des jeux, jouets et livres; ils sont remis aux professionnels du SIAO, qui en font des colis nominatifs et vont les porter aux familles directement.

Lauréat pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive de l'appel à projet "Cultur'Actions Solidaires" de la FAS, l'équipe a pu proposer une sortie à Saint-Malo pour des familles, avec la visite de l'aquarium et un temps de convivialité à la plage.

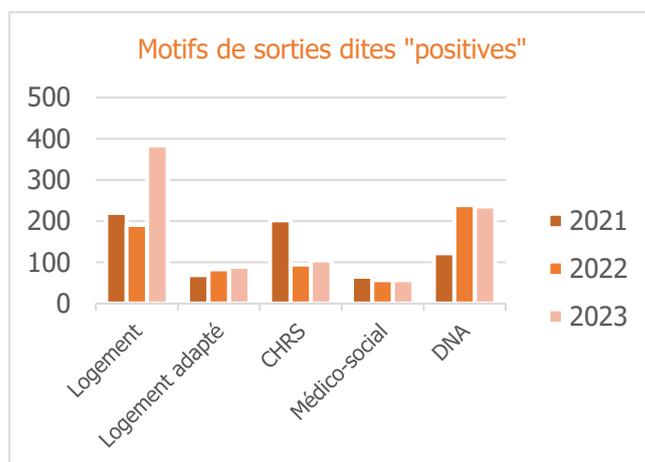
Mise en place ponctuelle d'un temps d'aide aux devoirs tous les mercredis après-midis dans une salle communale du Rheu pour les enfants de 6 à 15 ans hébergés dans un hôtel de la commune.

Événement festif à l'occasion de Noël dans un hôtel de Cesson, avec distribution de cadeaux aux familles, en présence du SIAO et des salariés de l'hôtel.

## 4-LES PARCOURS APRES L'HEBERGEMENT D'URGENCE

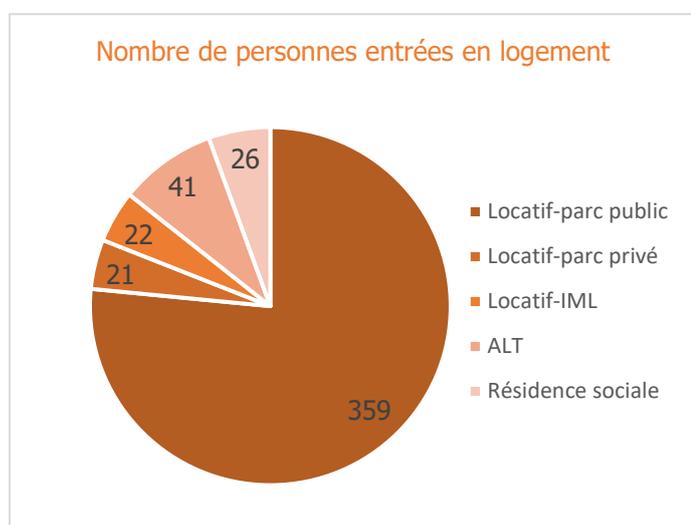
En termes de méthode, la complexité de SI-SIAO, la gestion des séjours (principe de rotation, séjours renouvelés à l'hôtel...) et parfois le manque de rigueur dans les saisies rendent assez fastidieux le travail d'export et d'analyse des données relatives aux sorties des dispositifs d'urgence. Pour autant, le SIAO présente ici des données affinées qui semblent correspondre aux réalités constatées sur le terrain.

Les sorties « positives » sont celles pour lesquelles un parcours institutionnalisé a été construit : entrée dans un dispositif, un type de logement, etc. Pour autant, des parcours peuvent être positifs sans être institutionnalisés (ex : un retour au pays). En 2023, les sorties logement ont été beaucoup plus importantes que les années d'avant.



Ainsi, globalement en 2023, sans prendre en compte les fins de séjour liées à la rotation, **40% des personnes sont sorties « positivement »** (au sens ci-dessus) **des dispositifs de mise à l'abri en urgence.**

### 4-1 Les sorties vers le logement



**470 personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence (places pérennes + hôtels) ont accédé à un logement en 2023**, que ce logement soit autonome (dans le parc social pour 90% et dans le parc privé pour 10%) ou dans un logement adapté. Ce terme regroupe les différents dispositifs comme l'ALT, l'intermédiation locative, les résidences sociales (par exemple les résidences habitat jeunes), les maisons-relais, et les centres maternels.

Malgré un marché immobilier particulièrement tendu, le dispositif de priorisation (via en particulier la commission locale de l'habitat de Rennes Métropole) continue de porter ses fruits puisque ce chiffre est stable par rapport à 2022, alors qu'il était craint un ralentissement.

En moyenne, sur le département d'Ille-et-Vilaine, les personnes sont restées **entre 6 et 10 mois en hébergement d'urgence ou à l'hôtel** avant d'accéder à un logement autonome. Les territoires qui apparaissent les plus tendus sont Rennes et Fougères, avec 7 mois de séjour, alors que Saint-Malo et Vitré se stabilisent autour de 4 à 5 mois.

Les durées peuvent au cas par cas être très variables, selon que les personnes disposent de **droits administratifs** (nationalité française, BPI, titulaire d'un titre de séjour...) précédemment à l'entrée dans le dispositif d'urgence, ou qu'elles les acquièrent en cours de séjour. Par ailleurs, quand bien même elles seraient dans une situation administrative permettant d'avoir un logement social, toutes n'ont pas encore engagé, au moment de leur admission, ni de démarches visant l'accès aux ressources (RSA, ...), ni de demande de **relogement social prioritaire**, ce qui impacte également la durée de séjour.

Sur les autres territoires (Redon et Brocéliande), les données ne sont pas suffisantes pour être représentatives.

Concernant en particulier les personnes à l'hôtel sur Rennes, il est à retenir que **le premier motif de sortie est l'accès au logement social**. La mission « logement d'abord » du SIAO permet de constater que les durées longues de séjour pour les ménages suivis s'expliquent notamment par :

- La longueur des procédures préfectorales pour harmoniser la situation administrative des deux personnes d'un couple ; une fois la régularisation acquise, l'ouverture de droits et l'entrée en logement s'accélèrent.
- Les arrivées non préparées sur le territoire, qui ne permettent pas aux demandeurs de solliciter un relogement social prioritaire, et qui nécessitent de travailler encore plus l'insertion sociale et professionnelle.
- Une diminution des orientations en logement adapté, du fait de moindres disponibilités ou de propositions peu adaptées, par exemple en termes de localisation pour les logements en IML gérés par SOLIHA.

Toutefois, il faut souligner que les **liens avec les bailleurs sociaux** se sont renforcés grâce aux outils de transmission (ex : Imhoweb), aux liens avec la Direction de l'Habitat Social de Rennes et à la présence du SIAO en commission locale de l'habitat de Rennes Métropole, qui permettent une meilleure réactivité dans les propositions.

#### **4-2 Les sorties vers un dispositif d'hébergement stable**

Une centaine de personnes en hébergement d'urgence sont entrées en hébergement d'insertion, principalement en CHRS, ayant un besoin d'accompagnement soutenu à mettre en œuvre avant d'accéder au logement. Il peut s'agir d'un hébergement d'insertion ou de stabilisation – terme qui peut définir des dispositifs assez différents en fonction du projet du gestionnaire. Ce chiffre est bien moindre qu'en 2022 (-25%) mais s'explique en partie par l'accès au CHRS de nombreux sortants de prison, qui ne passent pas par l'hébergement d'urgence ou seulement pour de courtes durées.

Par ailleurs, près de 250 personnes sont sorties d'un dispositif d'urgence, souvent dans le cadre de modalités dites « en rotation », avec une succession de courts séjours, pour intégrer un autre d'hébergement, d'urgence en continuité. Exemples de parcours :

- une famille est accueillie sur un dispositif collectif puis accède à du diffus car elle a gagné en autonomie et une évaluation a été réalisée par la structure,
- une femme victime de violence est prise en charge sur l'hôtel et intègre une place dédiée (cela concerne 80 personnes en 2023)
- une personne demande à changer d'hôtel ou d'hébergement d'urgence en raison de l'inadaptation des conditions de vie.

#### **4-3 Les sorties vers les dispositifs sanitaires et médico-sociaux**

Au-delà des hospitalisations qui concernent pourtant une cinquantaine de personnes (dont les femmes en fin de grossesse), l'accompagnement des ménages a permis de les faire admettre en LHSS (3), en LAM (3), sur le dispositif Chez-soi d'abord (2). Cela s'est fait également à la faveur de la création ou de la montée en puissance de ces dispositifs avec des nouvelles places créées. Ces chiffres sont quasiment identiques à 2022.

#### **4-4 Les autres motifs de sortie**

Le premier motif de sortie en hébergement d'urgence et a fortiori en accueil de nuit est la **fin du séjour**, dans le cadre du fonctionnement « en rotation », qui n'offre aux bénéficiaires que de courtes périodes d'hébergement.

Le deuxième motif de sortie de l'hébergement d'urgence, dont l'hôtel, est le **départ volontaire ou l'absence de présentation des personnes**, dont le nombre s'élève à 1 500, que le motif soit connu (retour au domicile familial ou conjugal, hospitalisation, changement de ville, hébergement par un réseau de solidarité, orientation vers le DPAR, retour au pays...) ou inconnu.

Le SIAO a également contribué au parcours des **demandeurs d'asile**, puisque plus de 230 personnes sont sorties des dispositifs hôteliers (quasi-exclusivement, les associations financées sur le BOP 177 ne pouvant plus accueillir les demandeurs d'asile en Ille-et-Vilaine) pour aller en CADA, HUDA... ; soit l'ensemble des dispositifs régulés par **l'OFII**.

Les gestionnaires ont également prononcé près de 200 fins de prises en charge voire d'exclusions, qui s'expliquent par 3 raisons principales :

- le refus par la personne d'une proposition adaptée de logement
- les troubles psychiques et/ou d'addiction et/ou en situation de refus de soin, entraînant une incompatibilité avec les places, à l'hôtel comme en hébergement d'urgence
- en raison de non-respect du règlement intérieur, en particulier avec des faits d'agressivité et/ou de violence.

Il est également à déplorer 4 incarcérations et 5 décès.

Enfin, la fermeture de certains dispositifs a entraîné des fins de séjour, comme l'hôtel EcoPark de Montgermont (en vue de transformer ce site en sas d'accueil des personnes arrivant de l'Île-de-France, dans le cadre des desserments en vue des Jeux Olympiques) ou le Casa d'Emmaüs à Fougères.

## 5-LES MISES EN SECURITE

### 5-1 A l'échelle départementale

En 2023, il y a eu **253 mises en sécurité**, dont :

- 201 sur Rennes Métropole, soit autant de ménages représentant 365 personnes dont 155 enfants,
- 34 sur Saint-Malo,
- 18 sur l'Est du Département (Fougères/Vitré).

Ce chiffre ne représente pas la totalité des besoins, car il est arrivé ponctuellement qu'il n'y ait pas de place à l'hôtel ou que le quota soit atteint (à partir de septembre 2023), soit au moins une quinzaine de ménages.

La DRDFE octroie chaque année au SIAO un budget afin de faire face aux **problématiques de mobilité des personnes victimes de violence**. Il s'agit ainsi de financer des taxis pour qu'ils assurent des trajets, du lieu des violences ou du lieu où la victime a trouvé refuge (commissariat, hôpital...) jusqu'à l'hôtel de la mise en sécurité.

En 2023, ce sont **72 trajets qui ont été pris en charge**, pour un total de **117 personnes transportées** et un budget d'environ 6 000€ ; dont 44 pour des femmes seules, 27 pour des femmes avec enfants, et 1 pour un homme. Les trois-quarts ont été réservés sur Rennes, les autres étant (3 chacun) sur Fougères, Saint-Malo et Vitré. Enfin, quelques taxis ont été commandés sur des secteurs plus ruraux (Brocéliande).

### 5-2 Les constats faits sur Rennes Métropole

Nombre de mises en sécurité sur Rennes Métropole



90% des mises en sécurité concernent des violences **conjugales**, et 10% des violences intrafamiliales. Le chargé de mission du SIAO a accompagné 4 femmes pour des dépôts de plainte.

En ce qui concerne la typologie des ménages mis en sécurité, il est à relever que les femmes seules représentaient 46% de toutes les mises en sécurité en 2022, et 52% en 2023.

15 femmes mises en sécurité avaient 3 enfants ou plus. Les chiffres montrent que **plus la composition familiale s'agrandit, moins il y a de demandes de mise en sécurité**. L'absence de places adaptées à ces compositions est réelle : les places dédiées, quand elles sont disponibles, sont souvent réservées à des petites typologies ; et les chambres hôtelières ne sont pas calibrées pour une vie avec plusieurs enfants.

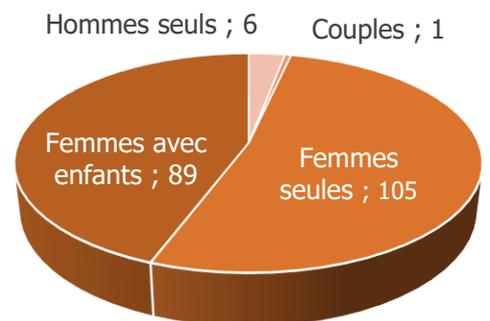
Malgré la mise en sécurité, il est constaté que **18 femmes sont retournées au domicile**, où se trouvait encore l'auteur des violences (36 sont également parties volontairement, sans donner de motif, ce qui peut cacher un retour au domicile), après à peine deux semaines de prise en charge ; et 16 ont finalement renoncé à la proposition. La qualité des solutions hôtelières est en partie la raison de ces départs : promiscuité dans la chambre, manque d'isolation, problématiques d'hygiène, difficultés à se restaurer, dans des hôtels « low-cost », avant souvent que le SIAO trouve une solution de type « appartement ». Par ailleurs, la victime peut être toujours sous l'emprise de l'auteur et céder aux demandes de retour au foyer familial.

Au 31 décembre 2023, il y avait **76 ménages** (132 personnes, dont 56 enfants) pris en charge à l'hôtel, sur Rennes, au titre du protocole de mise en sécurité, avec une durée moyenne de séjour de **10 mois**. Parmi eux :

- 53 ont été orientés en 2023, dont 42 de droit commun et dont le parcours vers le logement est entamé
- 18 ont été orientés en 2022
- 4 ont été orientés en 2021
- 1 a été orienté en 2020, et ce sont des problématiques administratives d'enfants devenus majeurs et non titrés qui empêchent l'accès au logement, alors que la maman est régularisée.

Il est intéressant de mettre en perspective le nombre de places d'hébergement d'urgence financées en Ille-et-Vilaine pour ces ménages : **70**, avec une perspective en 2024 d'une quarantaine supplémentaire.

Typologie des ménages mis en sécurité en 2023



## 6-SAMU SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL PROFESSIONNEL

### 6-1 L'activité globale

#### Expérience fructueuse d'un nouveau format de maraude nocturne et nomination de deux référents

Le Samu professionnel propose une offre sociale et médico-sociale (quadriptyque : établir un lien/évaluer/orienter/accompagner) à l'attention des personnes en situation de grande exclusion. Avec deux référents sociaux de journée, complétés par une infirmière, deux autres référents ont été nommés pour assurer la continuité de l'accompagnement les Mardis et Jeudis soir, au travers de maraudes nocturnes. Ces deux modalités ont démontré leur complémentarité, car elles permettent une veille permanente sur les situations complexes, ouvrent des possibilités de maraudes exploratoires ou de réponse immédiate aux signalements, notamment pour aller vers les « invisibles » en journée.

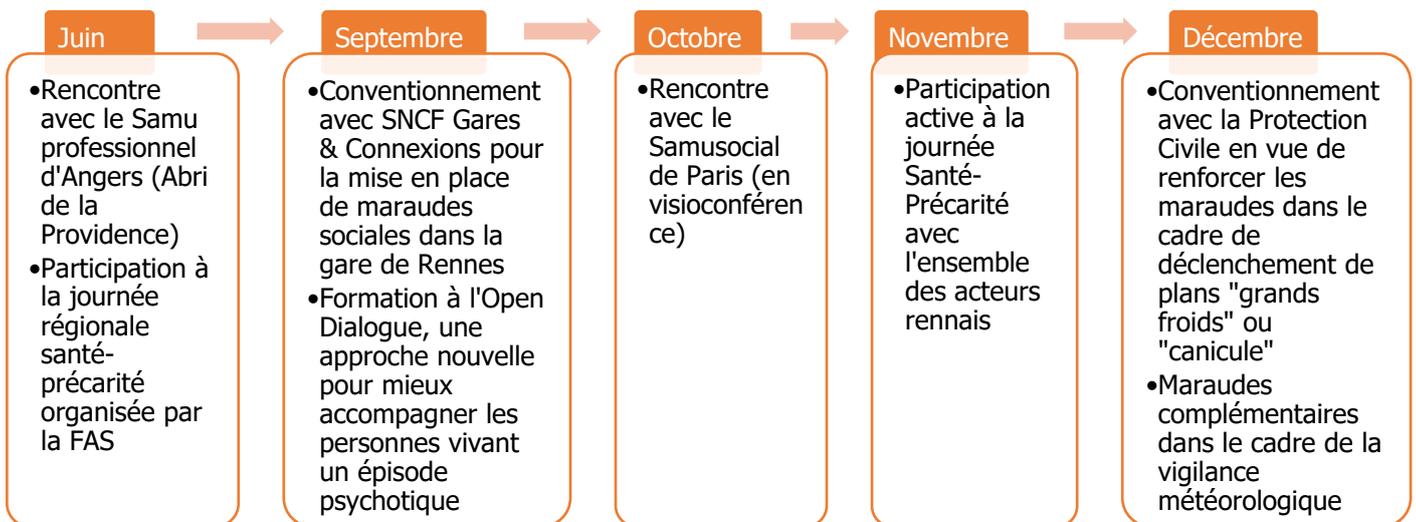
En 2023, ce format nocturne a maraude **95 soirs**.

#### Déploiement d'un outil de suivi unique : Mano

Depuis sa création en octobre 2019, le Samu social évoluait sur différents outils de base (tableurs, documents, fiches, agenda partagé...), toutefois peu ergonomiques, dans un contexte d'augmentation de l'activité et d'intervenants pluriels, et ne répondant pas aux exigences de rendu-compte en particulier statistique. Après une prospective, le service a opté au 1<sup>er</sup> octobre pour un déploiement de Mano, porté par la Fabrique numérique du ministère de la Santé et des Solidarités<sup>5</sup>. C'est un outil de suivi social unique au demeurant gratuit, utilisé par d'autres acteurs du territoire, mais également au national par le Samu social de Paris et celui de Nantes.

#### Interconnaissance mutuelle, nouveaux partenariats, formations, écriture d'un référentiel

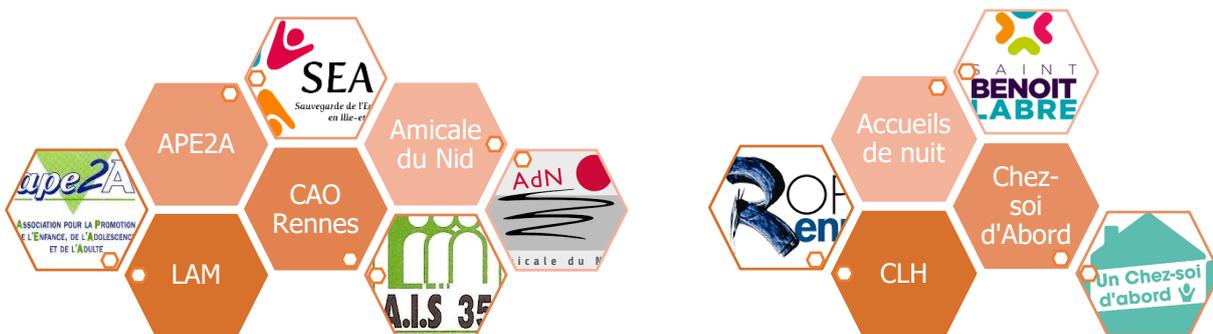
Le Samu étant désormais bien installé dans le paysage institutionnel, il a souhaité s'ouvrir à de nouvelles pratiques et développer des partenariats. En ce sens, l'année 2023 a été marquée par :



Et, tout au long de l'année, des immersions « **in** » et des immersions « **out** ».

(accueil de partenaires au sein de notre service)

(accueil de nos professionnels par d'autres services)



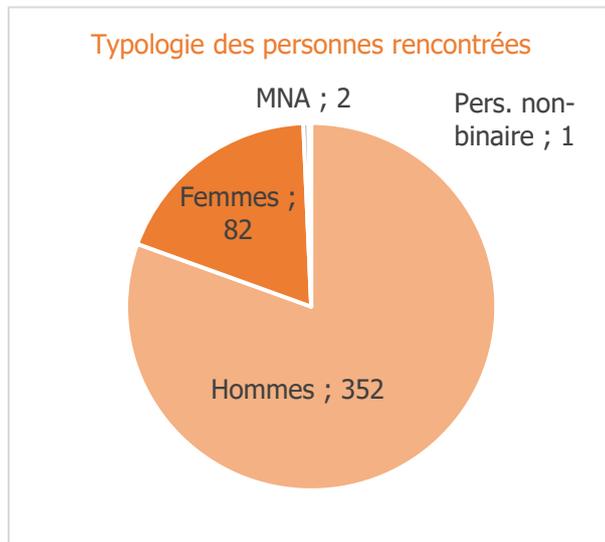
<sup>5</sup> <https://mano-app.fabrique.social.gouv.fr/>

## 6-2 Le bilan

En 2023, le Samu social a maraudé **236 jours**, toutes les semaines sans interruption. Au-delà du rythme hebdomadaire, 4 maraudes supplémentaires au titre des **conditions météorologiques** ont été assurées. Les professionnels ont effectué 1 333 rencontres (+33% par rapport à 2022) pour 437 bénéficiaires (+65 par rapport à 2022), au travers d'entretiens physiques, téléphoniques, de signalements et de rencontres exploratoires.

Le constat est surtout celui d'une **augmentation croissante du nombre de personnes en rue**, et des demandes d'accompagnements sociaux et médico-sociaux par ces personnes. En témoigne une nouvelle fois le nombre de **nouvelles personnes rencontrées** (voir graphique ci-contre).

Par ailleurs, l'équipe en place signale une année 2023 marquée par **une augmentation du nombre de suivis dits « complexes »**, mobilisant fortement les travailleurs sociaux et l'infirmière à travers de multiples rencontres et accompagnements divers (services sociaux ; accueils de jour ; structures de soins ; hébergements d'urgence ; etc.). Sur l'année écoulée, le Samu social a effectué **71 accompagnements (+25%)**.



Parmi les 437 personnes rencontrées en 2023, leur typologie reste stable, avec **80% d'hommes seuls**.

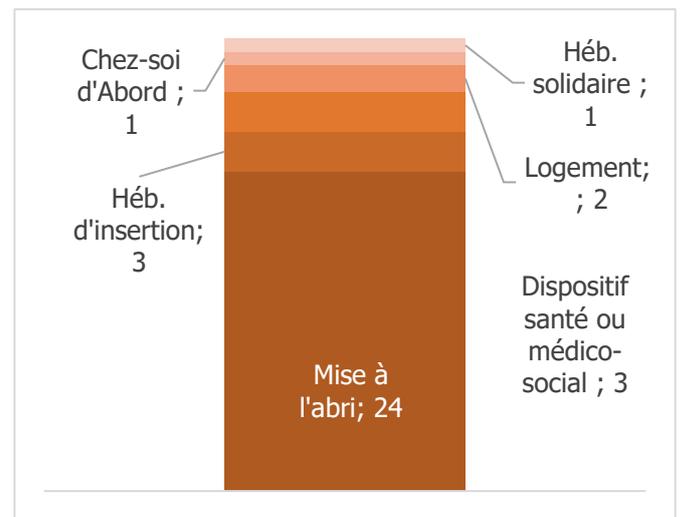
La **moyenne d'âge** des personnes en file active reste à **39 ans**.

Le pourcentage de personnes rencontrées avec **animaux** est quant à lui en légère augmentation, atteignant les **20 %** (contre près de 14 % l'an passé).

Chaque semaine, le Samu a assuré l'accompagnement, ou *a minima* une veille active pour une moyenne de **26 personnes (+ 7)**. Pour plusieurs de ces situations, le Samu social a contribué, avec ses partenaires, au parcours des bénéficiaires vers le soin, l'ouverture de droits, l'hébergement, voire même le logement.

Ces accompagnements ont ainsi permis la « sortie de la rue » de 34 personnes (+ 7) (28 hommes seuls et 6 femmes seules) : voir graphique ci-contre.

Comme chaque année, il convient de rappeler qu'une « sortie de la rue » n'est pas forcément pérenne : le travail de réinsertion des personnes les plus profondément ancrées dans l'errance prend du temps et est fait d'« allers-retours ». Les sorties se font majoritairement vers l'urgence sociale et/ou médicale, et **rare sont encore les orientations directes « de la rue au logement »**, ou même avant cela, un hébergement plus pérenne. L'accès au logement direct, tel que voulu par la stratégie du « logement d'abord », prend plus de temps pour ce public, car allant de pair avec un travail de stabilisation et d'acclimatation à la « sortie de la rue ». Et c'est pour cela que le SIAO soutient fortement les dispositifs innovants et portés sur l'individualité des personnes.



Rappelons également que « **la rue tue** », et que ce sont cette année **3 personnes** suivies par le Samu social professionnel qui sont décédées en rue.

## 7- LA COORDINATION VEILLE SOCIALE

Au-delà du recensement des places disponibles et de l'orientation des ménages, mission prévue dans la loi ALUR du 24.03.2014, et pour lequel le SIAO est le mieux identifié, le SIAO a aussi pour rôle de coordonner les acteurs de la veille sociale. Cela se traduit par :

L'organisation et l'animation des **commissions de coordination de veille sociale**, qui ont remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 les commissions territoriales urgence, afin d'être davantage en conformité avec les attendus de l'Instruction du 31.03.2022 ; 12 CCVS se sont tenues en 2023 dont 5 à Rennes. Elles réunissent de nombreux partenaires, œuvrant dans le champ de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion, de la santé-précarité, de l'accès aux droits, etc.

La participation à des **instances partenariales**, que ce soit au sujet de situations complexes, ou pour travailler des projets ou des évolutions de pratiques : avec le SPIP sur la prise en charge des sortants de prison ; avec la DDETS dans le cadre de la coordination de l'aide alimentaire départementale ou de la prévention des expulsions locatives ; avec le groupe de travail animé par Solidaren pour la coordination des maraudes, etc.

Une **communication** fréquente aux partenaires, au travers de la fiche mensuelle de veille sociale, de l'actualisation des sites internet du SIAO ([www.siao35.fr](http://www.siao35.fr) et [www.dispositifs-siao35.fr](http://www.dispositifs-siao35.fr)), des programmes de renforcement des dispositifs dans le cadre des plans « grand froid » ou « canicule », etc.

Des échanges réguliers avec les gestionnaires d'hébergement d'urgence et des antennes du SIAO pour travailler les **parcours** « de la rue au logement » afin de dégager ensemble des pistes de travail et/ou d'identifier les meilleures orientations possibles au regard du contexte.

La réalisation de **supports d'information** et de cartographies thématiques pour représenter de façon plus illustrée et par territoire les différentes typologies de places.

## PARTIE 2 : COORDINATION ET HEBERGEMENT D'INSERTION

Comme les précédentes années, les données présentées dans cette partie sont issues majoritairement des outils internes que le SIAO a développés, l'exploitation de SI-SIAO étant particulièrement complexe et manquant de fiabilité.

### 1-LA COORDINATION INSERTION

La coordination Insertion du SIAO traite essentiellement de la **gestion coordonnée des orientations et admissions en CHRS**. Les gestionnaires sont en lien régulier voire quotidien avec les coordinateurs du SIAO afin de consolider des évaluations, de gérer les listes d'attente, ou de travailler des sorties pour les ménages les plus complexes.

Le calendrier est rythmé par les commissions d'orientation, dont les modalités sur Rennes ont changé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour gagner en efficacité et fluidité des décisions, et ainsi se rapprocher du modèle-cible de la DIHAL.

La coordination passe désormais aussi par la mission de **formation** des évaluateurs : la DDETS a souhaité confier au SIAO, suite à des évolutions du périmètre des « évaluateurs SIAO » sur Rennes, et dans le cadre d'un élargissement de cette habilitation à tous les acteurs sociaux de la métropole, une mission de formation de ceux-ci. Le SIAO souhaite en effet rester particulièrement vigilant sur la qualité des évaluations dites « approfondies » pour éviter les orientations par défaut, et aussi la perte de temps pour les travailleurs sociaux et les bénéficiaires eux-mêmes. Cette mission a été mise en œuvre en octobre, mais les premières séances de formation n'ont eu lieu qu'en décembre, un temps de construction et de communication de ces modules ayant été nécessaire.

### 2-LES DEMANDES

Le SIAO a réceptionné **532 demandes d'orientation vers les CHRS**. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport aux années précédentes puisque l'année 2022 enregistrait 357 demandes. Ce sont ainsi en moyenne 44 demandes qui sont transmises au SIAO 35 par mois.

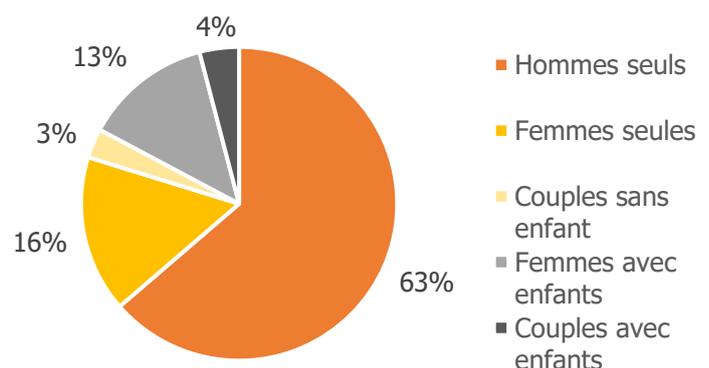
Le nombre de demandes transmises par des travailleurs sociaux d'autres départements reste très important. Ces demandes représentent comme l'année précédente près d'un tiers des demandes (167).

Contrairement aux années passées, ces demandes sont présentées aux commissions du SIAO afin de mieux les identifier et comptabiliser. Elles ont été pour la grande majorité refusées par le SIAO. En effet, ces demandes sont envoyées à tous les SIAO sans ciblage ni justification d'ancrage territorial, alors que l'Ille-et-Vilaine est un département en tension. De plus, les situations administratives sont souvent non-éligibles au CHRS en Ille-et-Vilaine et les demandeurs portent sur un champ de compétence ne relevant pas, à ce jour, du SIAO Insertion.

La CAO de Rennes a réalisé 40% des demandes transmises au SIAO. La majorité d'entre elles concernait des personnes placées sous-main de justice.

Les compositions familiales des demandeurs évoluent très peu par rapport aux années précédentes. **En effet, les hommes seuls constituent les deux-tiers des demandeurs**, et 17% sont des ménages avec enfants. Il s'agit dans la majorité des cas, de ménages de petites tailles (1 ou 2 enfants). Sont comptabilisées toutefois 2 demandes dont les demandeurs sont accompagnés de 8 et 9 enfants. Il s'agit de demandes provenant d'autres départements à la recherche d'une solution nationale d'hébergement/logement accompagné.

Typologie des ménages en demande de CHRS



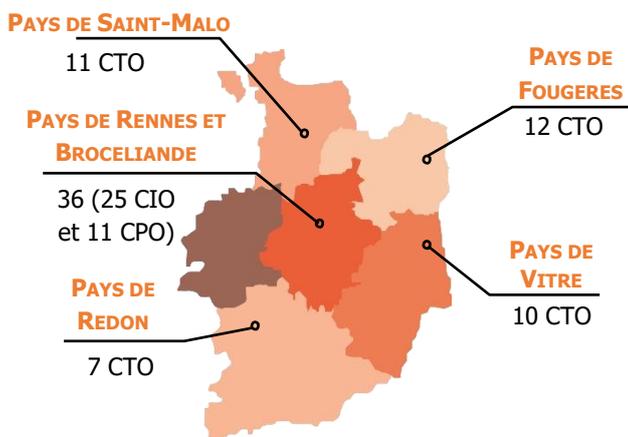
## 3- LES RÉPONSES

### 3-1 Les commissions d'orientation

Le SIAO a animé **76 commissions d'orientation** en 2023, soit 16 de plus qu'en 2022. La nouvelle organisation mise en place sur le territoire Rennais<sup>6</sup> a permis de fluidifier le circuit des demandes et de moins solliciter les partenaires.

Le champ de compétence du SIAO a évolué en 2023 en intégrant 2 maisons-relais de l' AIS 35. Les commissions étudient donc :

- Les demandes d'orientation en CHRS : **532 dossiers**
- Les renouvellements à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) pour les personnes dont le séjour en CHRS dépasse les 18 mois : **159 dossiers**
- Les demandes d'orientation vers la maison-relais Ker Antonia de Dinard (CTO de St Malo) : **5 dossiers**
- Les demandes d'orientation vers l'hébergement temporaire (ALT) de l'APE2A (CTO de Fougères) : **7 dossiers**
- Les demandes d'orientation vers la maison-relais Renée Prévert de l' AIS 35 (CTO de Vitré) : **6 dossiers**
- Les demandes d'orientation vers la maison-relais D. Seigneur de l' AIS 35 (CTO de Redon) : **1 dossier**



En moyenne, une commission étudie 7 nouveaux dossiers, mais il y a de fortes disparités entre Rennes qui étudie 12 dossiers en moyenne par commission contre 1 à 2 dossiers pour l'instance Fougeraise. **Rennes concentre 80% des demandes** ; aussi parce que les demandes provenant d'autres territoires sont examinées sur ce territoire, étant demandé en priorité.

### 3-2 Les décisions des commissions

**Le taux de réponses positives en commission a très nettement baissé, passant de 64% à 45%.** Si le taux d'ajournement est en baisse (-14 points), les réponses négatives ont très fortement augmenté passant de 11 à 35%, à hauteur de 185 demandes. Cela s'explique par le nombre important de demandes transmises par les travailleurs sociaux d'autres départements, et qui ne démontrent pas d'ancrage avec le département d'Ille-et-Vilaine (souvent, d'ailleurs, des demandes adressées à tous les SIAO). Compte tenu de la saturation des dispositifs locaux, seulement 3% de ces demandes ne sont validées. A noter que sans ces demandes, et hormis les ajournements, le taux de réponse positive serait de **84%**.



Les autres motifs de refus sont :

- Ménages ne relevant pas du CHRS et **réorientés le plus souvent vers du logement adapté** (IML, ALT, maisons-relais...) : 53. Il s'agit là-encore principalement de demandes transmises par d'autres départements n'ayant pas connaissance du champ de compétence limité du SIAO 35. Ces demandes relèvent donc davantage de la Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole
- Ménages relevant de **l'hébergement d'urgence** du fait de leur situation administrative : 25

Au 31 décembre 2023, le SIAO comptabilisait **173 personnes sur la liste d'admissibilité des CHRS**, représentant 156 ménages. Le nombre de personnes en attente d'une place est de près de 50% supérieur à l'année précédente. Un tiers de ces personnes sont incarcérées au moment de leur demande. Il s'agit principalement d'hommes seuls.

En moyenne, **ces ménages sont en attente depuis un peu plus de 6 mois** contre 4,7 mois au 31 décembre 2022. Le délai d'attente est un peu plus long pour les femmes seules (7,06 mois ; et une femme en particulier atteint presque les 2 ans d'attente) que pour les hommes seuls (6,13 mois). Comme souligné en 2022, le département manque de places dédiées aux femmes ayant un besoin sérieux de protection et de soutien. Leurs situations relèveraient en effet d'un CHRS proposant une prise en charge en structure collective de préférence n'accueillant que des femmes.

<sup>6</sup> Voir règlement de fonctionnement des commissions du SIAO

## 4- LES SEJOURS

### 4-1 Le taux d'occupation

**Le taux d'occupation des établissements est de 94%** au 31 décembre 2023 contre 84% fin 2022. A cette date, certaines admissions étaient en cours de réalisation. Elles peuvent être parfois ralenties pendant les vacances scolaires (absence des professionnels et/ou cadres) mais surtout par les difficultés pour joindre les personnes en demande. Les délais d'attente s'étant considérablement allongés, les personnes ne sont plus joignables ou plus en demande.

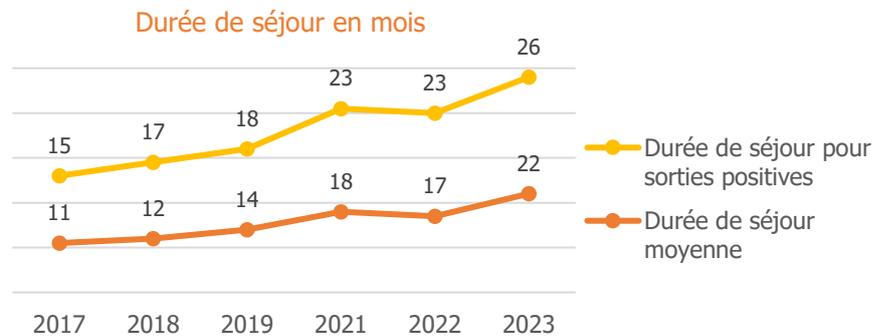
La vacance peut également s'expliquer par l'impossibilité technique d'accueillir le nombre de personnes prévues par les agréments. Il s'agit principalement de CHRS sur les territoires et proposant des places en diffus. L'évolution des publics, avec des ménages plus petits, notamment ne correspond plus aux typologies des logements, souvent trop grands et entraînant des places a priori disponibles, mais en réalité non-occupables.

De plus, du fait de la tension locative, des attributions de logements pour compléter ou remplacer l'offre des CHRS sont extrêmement longues et ne correspondent le plus souvent pas aux souhaits de petites surfaces. A titre d'exemple, l'AIS 35 le Chalet à Vitré attend depuis de plusieurs mois l'attribution d'un logement pour pouvoir déployer l'ensemble de ses 33 places.

### 4-2 Les motifs de sortie

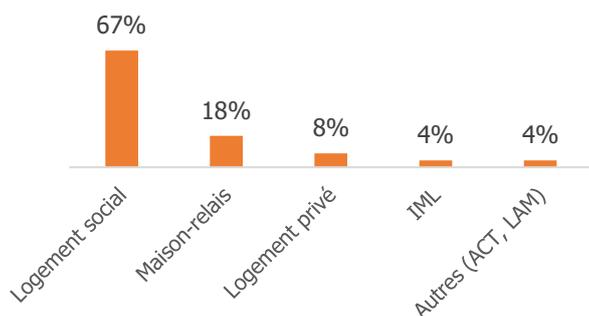
En 2023, **112 ménages soit 154 personnes sont sortis des CHRS** d'Ille-et-Vilaine. Le nombre de sorties de structure est en baisse puisque nous en comptabilisons 201 en 2022, soit -24%.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties de CHRS a sensiblement augmenté passant de 17 mois en 2022 à **22 mois** en 2023. **La durée moyenne de séjour des personnes sorties positivement est de 26 mois.**

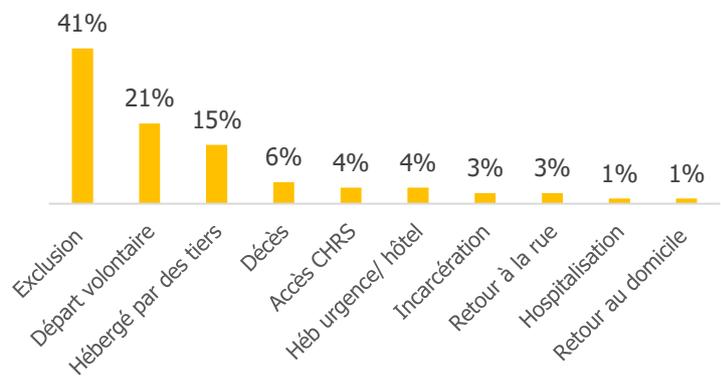


6 CHRS sur 8 ont vu leurs durées moyennes de séjour des ménages sortis de CHRS en 2023 augmenter. L'Asfad connaît l'augmentation la plus forte passant de 20 mois à 27 mois. Ces durées recouvrent toutefois des écarts très importants. Une femme avec 2 enfants a accédé au logement social après 5 ans de prise en charge CHRS. A l'inverse, une fin de prise en charge a été notifiée à une femme au bout d'un peu plus d'un mois, ce qui interroge sur les motifs de demande initiale.

**Le premier motif de sortie reste l'accès au logement social** et concerne plus d'un tiers de toutes les sorties. Mais les sorties positives (logement social, maisons-relais, centre parental, logement privé) concernent plus de la moitié des personnes.



Près de **la moitié des sorties de CHRS sont négatives**. Elles concernent majoritairement des exclusions.



CHRS (Hors places de stabilisation)	Nb de ménages sortis	Durée moyenne de séjour	Evolution des durées moyennes de séjour par rapport à 2022
Adsaio Redon	4	10	↘
Adsaio Rennes	28	18	↘
AMIDS	10	14	↗
APE2A	5	34	↗
ASBL	23	19	↗
Asfad	25	27	↗
Le Chalet	11	21	↗
Le Goéland	6	26	↗

Au total, ce sont 8 ménages qui sont sortis d'un CHRS du département après plus de 4 ans d'accompagnement. 7 de ces sorties ont été positives car les ménages ont pu accéder à du logement social ou privé (IML SOLIHA). Toutefois, une sortie négative a été enregistrée malgré les nombreux mois d'accompagnement et concernait une exclusion.

## 5- LE DISPOSITIF « RADO »

Le Rado est un dispositif géré par l'**Association Saint-Benoit-Labre** qui comptabilise 2 lieux d'accueil de 10 places chacun (Cesson-Sévigné et Rennes). Ce dispositif a vocation, dans un esprit communautaire, à accueillir des personnes en situation de grande marginalité, dont des jeunes. Ces personnes peuvent être accompagnés d'un ou plusieurs chiens. Les demandes sont transmises par mail au SIAO via un formulaire dédié. Elles sont ensuite étudiées lors d'une commission co-animée par le SIAO et l'ASBL.

### 5-1 La demande

En 2023, **23 demandes d'admission** ont été réceptionnées par le SIAO (contre 29 en 2022). Les orientations sont réalisées par différents partenaires.

Les **hommes seuls** représentent toujours la part la plus importante des demandeurs (74%) contre 80% en 2022. 5 femmes seules ont souhaité cette année être accueillies au sein de ce dispositif. A l'inverse de l'année 2022, aucune demande de couple n'a été examinée.

L'âge des demandeurs a sensiblement baissé passant de 38 ans à **35 ans** cette année. Les personnes sont âgées de 19 à 62 ans. 4 personnes ont plus de 50 ans et 5 entre 19 et 25 ans.

Ils sont tous de **nationalité française**. 65% des demandeurs sont connus de SI SIAO, que ce soit en hébergement d'urgence (115) et/ou insertion (CHRS).

### 5-2 Les réponses

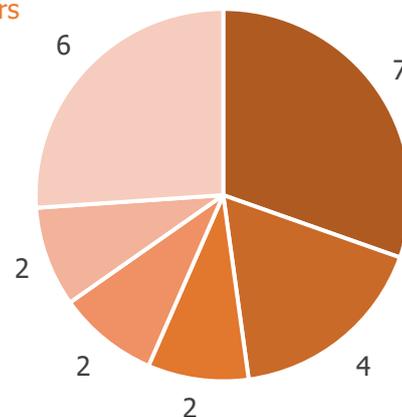
12 demandes ont été validées par la commission partenariale. 4 demandes ont été refusées et les personnes réorientées vers d'autres dispositifs (CHRS, LOJI ou FJT). 3 demandes ont été ajournées dont 1 refusée lors d'une instance suivante. Les autres demandes ont été soit annulées ou feront l'objet d'une décision en 2024.

### 5-3 Les mouvements

Les effectifs se sont relativement stabilisés comparativement à l'année 2022. **7 admissions** ont été réalisées. Il y a eu également 7 sorties, dont 3 notifications de fin de prise en charge, 3 départs volontaires, et 1 décès.

Au 31 décembre 2023, le dispositif accueillait 13 personnes dont 2 femmes. Les personnes présentes étaient accueillies en moyenne depuis **16 mois**, mais avec de fortes disparités : 9 ménages étaient présents depuis plus d'un an, et 3 depuis moins d'un mois.

Prescripteurs



- Restaurant social Leperdit (CCAS Rennes)
- We-Ker (Mission Locale)
- Samu Social professionnel (GCSMS SIAO 35)
- Réseau Louis Guilloux
- PASS CHU
- Autres partenaires (CSAPA, SPIP Laval, Relais 35...)

## PARTIE 3 : ORIENTATIONS VERS LE LOGEMENT ADAPTE

Le SIAO 35 n'a pas aujourd'hui de mission opérationnelle d'orientation vers les dispositifs de logement adapté. L'évolution de son champ de compétence est le cœur de la réforme conduite en 2023 et 2024 par les services de l'Etat, en lien avec les collectivités et notamment Rennes Métropole qui, de par une forte volonté politique, centralise les demandes et assure le suivi des dossiers avec les gestionnaires.

A la marge, certains dispositifs hors métropole sont régulés par le SIAO et sont rattachés aux commissions territoriales d'orientation :

- Logements sous ALT à Fougères, gérés par l'APE2A
- Maisons-relais : Ker Antonia à Dinard, gérée par l'association éponyme ; Dominique Seigneur à Redon et Renée Prévert à Vitré, toutes deux gérées par l' AIS 35.

Enfin, hors CTO, le SIAO oriente vers la résidence « jeunes actifs » de Alfi, vers les logements disponibles en IML gérés par SOLIHA et Habitat et Humanisme (résidence Aviateur, logements famille).

L'ensemble des cartographies sont disponibles soit sur le site internet du SIAO soit à la demande.

### 1- MAISONS-RELAIS

#### 1-1 Les orientations

Sur Rennes Métropole, les demandes sont centralisées en commission locale de l'habitat (CLH) pilotée par Rennes Métropole, puis, une fois validée par celle-ci, passent en commission unique animée par le SIAO lors de laquelle sont présents les gestionnaires de maisons-relais de Rennes Métropole et de Montfort-sur-Meu/Guichen. Cette commission confirme la préadmission (ou non) et oriente sur les établissements en fonction des souhaits des demandeurs et de la capacité à répondre des associations. En 2023, **6 commissions** ont été organisées sur Rennes Métropole/Montfort sur Meu/Guichen permettant l'étude de **70 demandes**. Une forte augmentation a été constatée par rapport à 2022 qui ne comptabilisait que 49 demandes examinées.

Sur les autres territoires, les demandes sont à adresser directement aux gestionnaires à l'exception des maisons-relais précitées en introduction pour lesquelles le SIAO réceptionne les demandes pour ensuite les présenter en commission territoriale d'orientation des territoires concernés. Ce sont ainsi **12 demandes qui ont été étudiées**.

Le SIAO participe ponctuellement aux commissions d'admission de certaines maisons-relais.

#### 1-2 Les effectifs

A la fin 2023, 205 ménages représentant **232 personnes** sont logés en maisons-relais en Ille-et-Vilaine. A cette date, l'ensemble des structures n'affichait pas un taux d'occupation de 100%. En effet, comme en CHRS des admissions étaient en cours de réalisation.

79% des ménages pris en charge sont des personnes seules. Il s'agit majoritairement d'hommes seuls (128).

La moyenne d'âge des chefs de famille est de **46 ans**. 11 sont âgés de moins de 25 ans et 19 de plus de 60 ans. Ainsi, la plus jeune personne accueillie est tout juste majeure et la plus âgée a dépassé les 80 ans.

Près de 90% des ménages sont de nationalité **française**. Les personnes de nationalités étrangères sont donc encore très minoritaires dans les personnes accueillies en maison-relais.

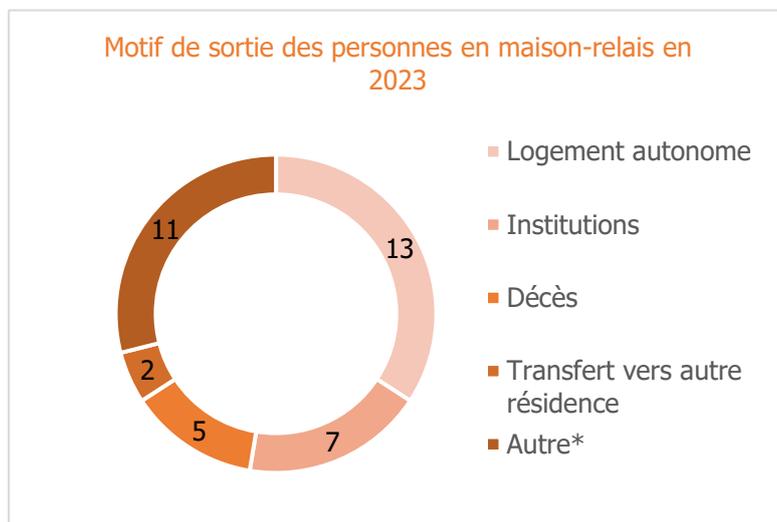
#### 1-3 Les mouvements

Les ménages sont logés au sein de ce dispositif depuis en moyenne **3,5 ans**. 7 ménages sont logés depuis plus de 10 ans confirmant que les maisons-relais peuvent être des **lieux de vie pérennes**. 45 ménages ont été admis en 2023. Au total, ce sont 84 ménages qui ont été accueillis ces 2 dernières années, représentant 41% de l'ensemble des ménages.

**38 ménages** (53 personnes) ont quitté une maison-relais du département en 2023. En moyenne, ces ménages y étaient locataires depuis plus de 3 ans.

\*le motif « autre » recouvre : les fins de séjour (exclusions), les départs volontaires, les motifs inconnus.

Il apparaît que les motifs de sorties des ménages pris en charge depuis plus de 5 ans ne témoignent pas d'une évolution positive de leur parcours. En effet, 1 seul sur les 8 a accédé au logement social. 3 ont été exclus. L'état de santé de ces résidents semblent s'être dégradé au fil des années (hospitalisations, décès).



## 2- LOGEMENTS ALT DE L'APE2A

En 2023, 5 ménages sont sortis du dispositif. Une femme avec deux enfants a pu accéder au logement social ; les quatre autres ménages ont eu des sorties moins « positives » : décès, hospitalisation, incarcération... Hormis une situation exceptionnelle, la durée moyenne de séjour est de 8 mois.

Au 31 décembre 2023, l'APE2A hébergeait 26 personnes, soit 10 ménages. Il s'agit essentiellement de familles avec enfants ; dont l'une d'elle est accueillie depuis septembre 2018, et dont le titre de séjour, attendu pour 2024, devrait permettre un parcours vers du logement autonome.

De la colocation entre personnes seules a été mise en place afin d'augmenter la capacité d'accueil et mieux répondre aux demandes exprimées. Cela a permis de prendre en charge 4 hommes seuls.

## 3- LOGEMENTS EN INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

### 3-1 Habitat et humanisme

Au 31 décembre 2023, un logement était disponible à la résidence l'Aviateur. La structure fait face à un contexte particulier concernant un jeune accueilli. Celui-ci pose de grandes difficultés aux professionnels mais aussi aux autres résidents. Aucune solution de réorientation ne peut être travaillée, Monsieur reste hermétique à tout travail d'accompagnement y compris sur le plan médical. Dans ce contexte de tension, l'association a fait le choix de geler les admissions.

Au total, ce sont 13 ménages qui sont pris en charge à la résidence Aviateur représentant 24 personnes :

- 8 ménages pris en charge sur les logements fléchés pour les jeunes (orientation We Ker)
- 5 ménages pris en charge sur les logements dédiés aux familles (orientation SIAO)

Ces ménages ont tous été admis en 2022 à la création du dispositif.

### 3-2 SOLIHA

Au 31 décembre, 41 ménages soit **99 personnes** sont logés et accompagnés par SOLIHA dans le cadre de l'intermédiation locative. Plus de la moitié de ces ménages sont des familles avec enfants (11 couples, 9 femmes seules et 2 hommes). L'intermédiation locative bénéficie également à des plus petits ménages puisque 13 hommes seuls et 6 femmes seules étaient logés et accompagnés dans ce cadre.

11 ménages sont devenus locataires en 2023 (31 personnes). Un ménage de 7 personnes, précédemment hébergé à l'hôtel, a bénéficié de cet accès direct au logement. C'est la composition familiale la plus importante du dispositif.

Seule une dizaine de ces logements se situent dans des milieux urbains disposant des services et notamment d'une offre de transports en commun satisfaisante (Rennes, Saint-Malo, Redon, Châteaugiron ou Noyal-Sur-Vilaine...). Pour les autres, un moyen de locomotion est indispensable pour le quotidien des ménages, ce qui constitue une réelle contrainte à l'orientation.

9 logements ont été libérés en 2023, après une occupation moyenne de **2 ans**. 5 de ces ménages ont été relogés dans le **parc public ou privé**. Les 4 autres sorties sont diverses (hébergement chez des tiers, institution sanitaire...).

Le SIAO n'a aucune visibilité sur les mouvements et les effectifs des autres logements en intermédiation locative notamment ceux centralisés par la Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole et gérés par l'AIVS.

#### 4- DISPOSITIFS DEDIEÉS AUX JEUNES

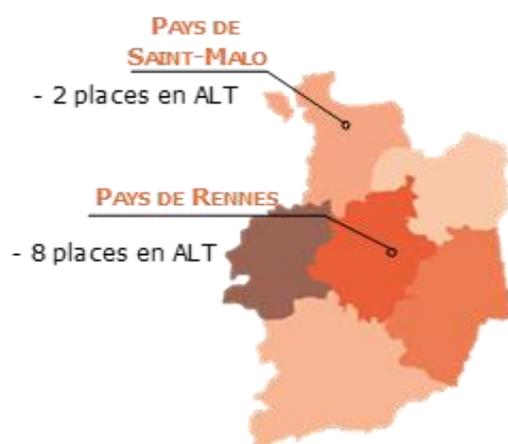
##### 4-1 Résidence « Jeunes Actifs » de Alfi

11 jeunes sont à la fin 2023 pris en charge sur les places dédiées au SIAO. Il s'agit principalement d'hommes et leur moyenne d'âge est d'un peu plus de 26 ans. Ces jeunes sont hébergés au sein de la résidence depuis en moyenne 2 ans. L'ancienneté la plus importante est de 4 ans.

Il y a eu 3 sorties en 2023, **2 jeunes ont ainsi accédé à un logement social** après 3 ans au sein de la structure. Une exclusion a été prononcée envers une jeune femme. Etant enceinte, sa prise en charge ne pouvait donc perdurer. Des dispositifs plus adaptés à sa situation ont été recherchés.

##### 4-2 Logements liés au Contrats Engagement Jeunes – Jeunes en Rupture

###### Logements ALT pour les jeunes en CEJ-R



La DDETS a missionné le SIAO pour développer un nouveau volet, visant la réussite des parcours des jeunes accompagnés par le Contrat Engagement Jeunes en Rupture (CEJ-R). Il existe deux opérateurs CEJ-R : l'ARASS sur le bassin d'emploi rennais et Le Goéland sur le bassin d'emploi de Saint-Malo.

Ainsi, le SIAO 35 participe aux instances techniques CEJ-R de l'ARASS -Rennes. Elles ont lieu chaque mois depuis janvier. Au total, 101 saisines ont été orientées vers le CEJ-R. Au cours du travail de remobilisation, 31 jeunes ont contractualisés un CEJ-R. Sur l'ensemble des jeunes orientés, 50% sont sortants d'institutions et **84% sont en absence de logement stable** soit **74 jeunes**. Il y a eu **8 orientations réalisées vers les logements en ALT**. 5 jeunes étaient en attente d'une orientation logement CEJ-R. Aucune sortie n'a été réalisée au cours de l'année 2023. Les deux places ALT du CEJ-R Le Goéland ont été également pourvues sans sortie.

A noter que la mission commandée par la DDETS incluait la régulation des places financées par de l'ALT dédiée aux jeunes et aux places financées par de l'Aide à la Gestion Locative Sociale, mise en place pour accompagner les résidences sociales de type « habitat jeunes » (FJT) dans l'accueil des jeunes en difficultés sociales.

La coordinatrice a visité l'ensemble des résidences habitat jeunes et, alors que la procédure était aboutie, la DDETS a demandé à ce que la mise en œuvre soit reportée afin d'être intégrée au projet global de réforme du SIAO.

## PARTIE 4 : VOLET MEDICO-SOCIAL DU SIAO

Le volet « santé / accès aux soins » est souvent le moins développé des SIAO, en raison de la priorité donnée à l'accès à l'hébergement et surtout au logement. Toutefois, la complexité des situations, avec des personnes toujours plus nombreuses en rue, cumulant difficultés sociales, psychologiques voire somatiques, constitue déjà un enjeu de demain. Au SIAO 35, un temps de coordination médico-sociale s'est développée en 2022 et les missions d'orientation vers certains dispositifs co-financés DDETS/ARS se sont accentuées en 2023.

### 1- DISPOSITIF UN CHEZ-SOI D'ABORD

#### 1-1 Les demandes

L'année 2023 est marquée par la montée en charge du dispositif. Le SIAO a réceptionné 41 dossiers.

Près des deux-tiers des dossiers parviennent d'établissements médico-sociaux ou sanitaires : **Centre Hospitalier Guillaume Régnier**, y compris CMP, Espoir 35...

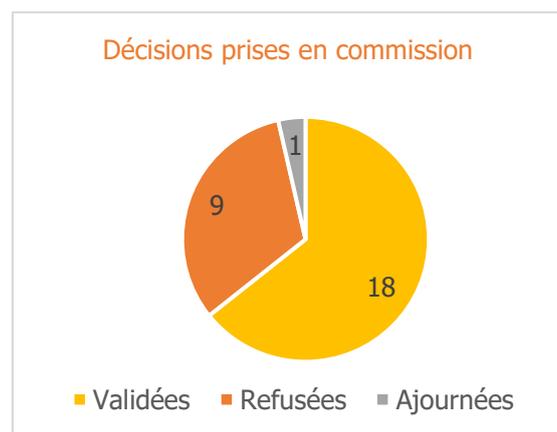
Le tiers restant est adressé par les acteurs de l'hébergement (CHRS notamment) ou par ceux de l'accompagnement et de la veille sociale : mandataires judiciaires, partenaires de la jeunesse (service de prévention spécialisée, We-Ker...), services d'accueil des sans-abri...

#### Caractéristiques des demandes :

- Les  $\frac{3}{4}$  des demandes sont exprimées par des hommes seuls.
- 85% des demandeurs bénéficient de l'AAH
- La moyenne d'âge est de **37 ans**, mais 7 personnes avaient moins de 25 ans au moment de la demande, et 7 avaient plus de 50 ans.
- Le score MCAS<sup>7</sup> moyen est de 54, soit un besoin d'accompagnement moyen, le taux le plus faible étant 33.

Sur les 41 personnes en demande, 16 étaient en situation de rue (1 sur la grille ETHOS<sup>8</sup>), 11 étaient en institution (pénale ou médicale - 6 sur la grille ETHOS), les autres se trouvaient hébergées de façon précaire ou avec un risque imminent de rupture.

#### 1-2 Les commissions

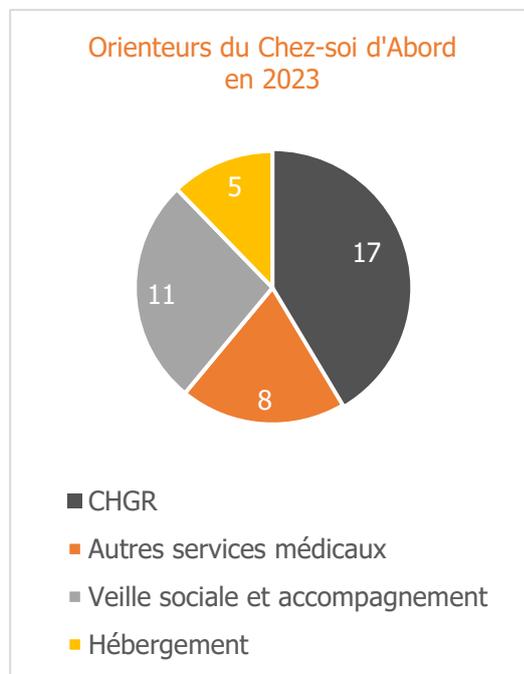


6 commissions se sont tenues courant 2023, dans le même format, mais avec la présence plus fréquente du service habitat de Rennes Métropole, au regard de la difficulté croissante à capter des nouveaux logements.

Sur les 41 dossiers reçus, seuls 28 ont été étudiés en commission car le médecin de la commission indiquait ne pas avoir reçu le certificat médical. Par ailleurs, certains dossiers ont été incomplets (le critère d'une note sociale exigée a été ajouté en cours d'année, ce qui a pu retarder l'étude de certains dossiers).

Les  $\frac{2}{3}$  des demandes ont été approuvées et ont fait l'objet d'une admission par la direction du Chez-soi d'Abord.

Les refus ont été argumentés et les personnes invitées à se tourner vers d'autres dispositifs, comme les structures spécialisées dans le handicap, le centre de la Thébaudais, les ACT « addicto », les résidences-accueil...



<sup>7</sup> Le MCAS est une échelle de compétences sociales, de capacités, qui prend la forme d'un QCM et qui prévoit une notation de chaque réponse ; aboutissant à un résultat sur 100 qui doit être inférieur à 62 pour entrer dans le « chez-soi d'abord ».

<sup>8</sup> La grille ETHOS propose une typologie européenne des situations de mal-logement.

### **1-3 Les mouvements**

Il n'y a eu aucune sortie du dispositif en 2023, uniquement des admissions (au sens d'un début d'accompagnement social, sans nécessairement de logement). Au 31 décembre 2023, 27 personnes étaient entrées en logement, sur 37 dossiers validés depuis l'ouverture du dispositif. Une dizaine de personnes étaient accompagnées « hors les murs » et restaient dans l'attente d'une proposition de logement.

### **2- LITS HALTE SOIN SANTÉ**

Suite à un appel à candidature de l'ARS, l'association Saint-Benoît Labre a ouvert, en toute fin d'année 2023, **8 lits halte soin santé**. Dans son projet, et avec l'accord de la DDETS, elle souhaitait que le SIAO soit en charge de la centralisation des dossiers et de l'animation d'une commission d'orientation.

Ainsi, entre les mois de novembre et décembre, le SIAO a réceptionné 14 dossiers (volet social uniquement). L'orienteur principal est le Centre Hospitalier Universitaire, pour des personnes sortantes d'hospitalisation suite à une intervention chirurgicale.

Sur les 14 dossiers, 12 concernaient des **hommes**, et plus de la moitié des demandeurs étaient d'origine étrangère, avec des statuts administratifs divers. L'âge moyen des demandeurs est de **41 ans**, avec une demande pour une personne de 64 ans. La quasi-totalité était déjà connue du SIAO/115.

11 dossiers ont été validés sur les 14 mais 3 ont été annulés, car les personnes avaient déjà été admises sur les LHSS de l'AIS 35 à Rennes. Pour éviter cette perte de temps, il avait été souhaité la mise en place d'une commission unique d'examen des demandes mais cela n'a pas été possible, à ce stade.

3 dossiers ont été refusés pour des motifs médicaux (prescription imprécise de soins) ou sociaux (personnes ayant déjà un logement ou un hébergement stable).

### **3- LES RÉSIDENCES-ACCUEIL**

Les demandes de résidence-accueil sont réalisées directement auprès de chaque structure. Il est demandé à ce que les mouvements soient saisis dans SI-SIAO, ce qui permet de centraliser des données. Elles sont toutefois incomplètes, certaines structures n'ayant pas fourni les données.

**103 ménages** sont pris en charge au sein de ce dispositif destiné à l'accueil des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Les hommes seuls sont très majoritaires au sein de ces structures, ils représentent 73% des ménages accueillis.

La moyenne d'âge est de **43 ans**. 3 personnes sont âgées de moins de 25 ans et 5 de plus de 60 ans.

La quasi-totalité des ménages pris en charge sont de nationalité française.

La durée moyenne d'hébergement est plus élevée qu'en maison-relais puisqu'elle est de **4,5 ans**. 4 ménages sont hébergés depuis plus de 10 ans. Ils sont 26 à être locataires depuis plus de 5 ans.

11 admissions ont été réalisées ces 2 dernières années, ce qui révèle une **fluidité assez faible** de ce type de dispositif.

4 départs de résidence-accueil ont été enregistrés :

- 2 personnes ont intégré une maison de retraite ou un foyer de vie,
- 1 personne a souhaité retourner au sein de sa famille,
- Enfin, le dernier départ est volontaire et non motivé par la personne.

Ces départs sont intervenus en moyenne après 3,4 mois de prise en charge.

### **4- LA COORDINATION MÉDICO-SOCIALE**

Depuis trois ans maintenant, l'infirmière du Samu social est détachée dans le cadre de ses missions sur **une fonction de coordination médico-sociale au sein du SIAO 35**, à raison d'une journée par semaine. Référente santé en termes d'évaluation et d'orientation des personnes présentant des problématiques médicales, qu'elles soient somatiques ou psychiques, elle est la **professionnelle-ressource pour répondre aux questionnements rencontrés par les professionnels des différents services dans le cadre du suivi des parcours**. En 2023, elle a réalisé des outils internes de partage d'informations médicales, mis à disposition de l'ensemble des professionnels

du SIAO. Également, à l'occasion d'une séance d'analyse de la pratique, elle s'est associée à la psychologue en charge de l'animation, pour un temps de sensibilisation aux problématiques psychiques à destination des équipes du SIAO.

Cette coordination se veut d'abord interne, mais elle se traduit nécessairement par **un lien partenarial étroit avec les acteurs médico-sociaux du territoire** (établissements et professionnels de santé évoluant ou non dans le champ de la précarité). En ce sens, sa rencontre avec ces acteurs lui permet d'affiner sa connaissance des **dispositifs existants**, et de conforter les liens partenariaux du SIAO sur le volet médico-social (DAC'tiv, PASS, ACT, LHSS...).

L'infirmière participe mensuellement, avec son binôme travailleur social référent au Samu social, au **Staff Santé-Précarité de Rennes**, réunissant les principaux acteurs sanitaires du champ de la veille sociale (points santé, CHU, EMSP, EMPP, CAARUD...). Ses objectifs sont de :

- partager les pratiques professionnelles ;
- échanger autour des situations complexes ;
- et coordonner des actions auprès de bénéficiaires.

C'est dans le cadre de ce staff que fut de nouveau organisée en 2023 la **Journée Santé-Précarité**, temps-fort réunissant différents partenaires œuvrant ensemble le temps d'une journée pour proposer un bilan de santé aux personnes en situation de précarité.

Cette année, c'est également avec sa « double casquette » d'infirmière au Samu social et de coordination médico-sociale qu'elle est intervenue auprès des étudiants de **l'IFSI-IFAS du CHGR** pour sensibiliser les jeunes professionnels de santé de demain aux missions du SIAO.

## 5- LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

L'année 2023 a été, enfin, marquée par la satisfaction que le projet porté par le GCSMS SIAO 35 pour les femmes en situation de grande vulnérabilité, dans le cadre de l'appel à projet de la **Fondation L'Oréal**, soit retenu.



Ce projet s'adresse aux **femmes se trouvant en grande précarité**, qu'elles vivent à la rue, dans les hébergements d'urgence ou à l'hôtel. Les missions sont de :

- proposer un soutien psychologique aux femmes en situation de détresse (espace libre de parole, accompagnement, orientation)
- s'inscrire dans une collaboration pluridisciplinaire avec l'équipe du SIAO 35
- se saisir du réseau partenarial et favoriser les liens avec les acteurs locaux (coordination, partage des problématiques notamment de santé mentale...)

La psychologue recrutée assure ses consultations **sur le lieu de vie** des personnes, dans un fonctionnement en « aller-vers ». La demande initiale portait sur le recrutement d'un psychologue à temps plein, mais la fondation n'a financé qu'un 40%, sur un an, obligeant à limiter le périmètre d'intervention sur Rennes Métropole.

La mission a commencé au mois de Mai 2023 et la psychologue a rencontré **25 femmes** en 6 mois (accompagnées d'un total de 38 enfants), et assuré près d'une centaine de consultations psychologiques. La moitié de ces femmes ont déjà vécu des violences sexuelles.

16 autres femmes ont été identifiées comme potentiellement bénéficiaires de ce service, mais elles n'ont pas donné suite.

\*\*\*